

## REGIE VIENNE NUMERIQUE

—————  
**DELIBERATION du**  
**CONSEIL d'ADMINISTRATION**  
N°2023/17

Séance du 19/10/2023

### **ADAPTATION DES OFFRES D'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES CONSTITUTIFS DES RESEAUX EN FIBRE OPTIQUE DEPLOYES PAR VIENNE NUMERIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 19/10/2023, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

#### **DECIDE :**

- **d'approuver l'ensemble des modifications apportées aux documents composant les différents contrats nécessaires à la commercialisation par Vienne Numérique (VN) des services Très Haut Débit à l'attention des Opérateurs Commerciaux (OC), dénommés « offres d'accès », tels que présentés en annexe du rapport afférent soit :**
  - **le contrat d'accès aux Lignes FTTH de VIENNE NUMÉRIQUE modifiant les conditions générales, particulières et spécifiques et les annexes de chacun des contrats,**
  - **le contrat d'hébergement dans un NRO modifiant le contrat et les annexes associées.**
- **d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à publier ces offres rectifiées auprès de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse, et, en cas d'avis favorable, de publier lesdites offres auprès des opérateurs commerciaux.**
- **d'approuver l'ensemble des modifications apportées aux documents composant le contrat STOC prestation de raccordement des câblages Client Final FTTH.**

**ADOPTÉ**

La Présidente,

Séverine Saint-Pé